

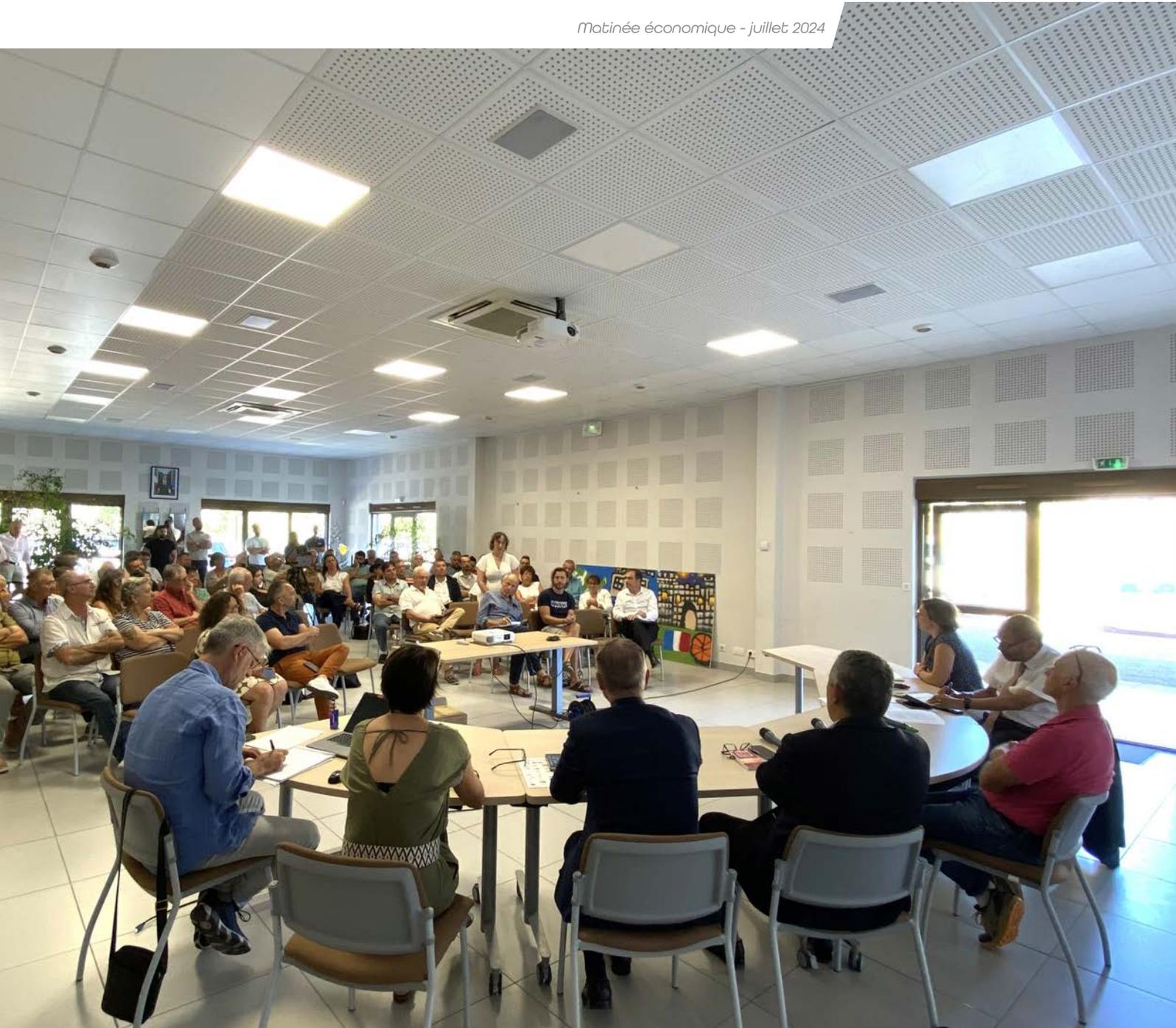
# RAPPORT

Communauté de communes  
De Cèze Cévennes

# D'activités

2024

Matinée économique - juillet 2024



*Ensemble pour être unique*

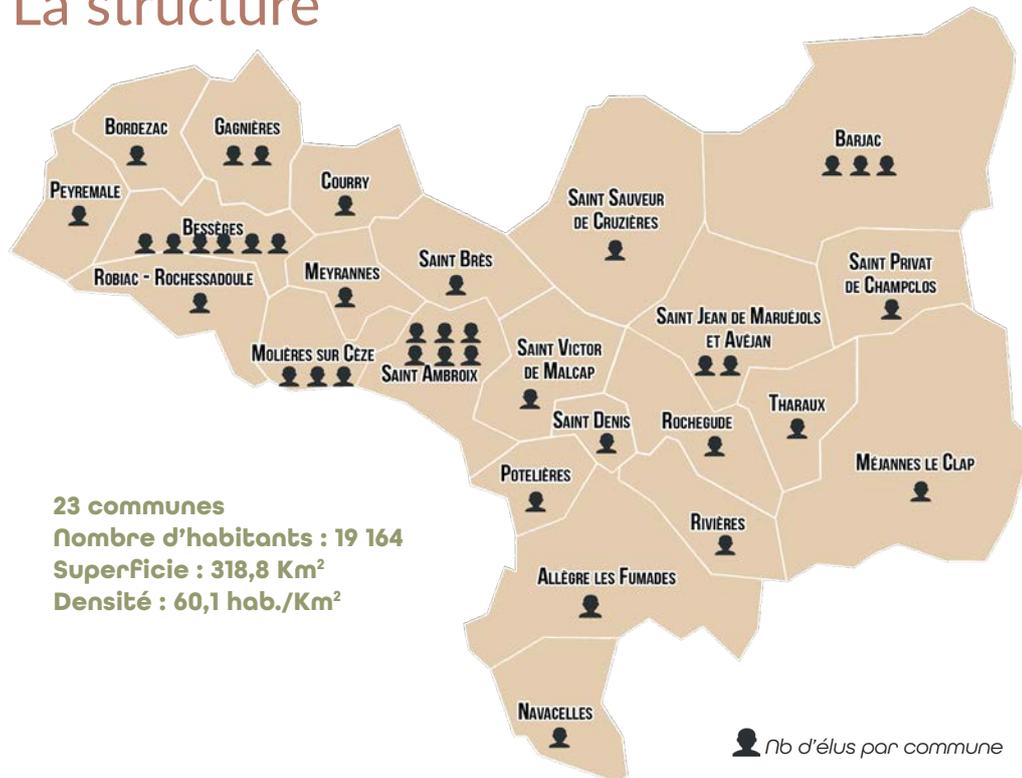
Allègre les Fumades . Barjac . Bessèges . Bordezac . Courry . Gagnières  
Meyrannes . Molières sur Cèze . Méjannes le Clap . Navacelles . Peyremale . Potelières  
Rivières . Robiac-Rochessadoule . Rochegude . Saint-Ambroix . Saint-Brès  
Saint-Denis . Saint-Jean de Maruéjols et Avéjan . Saint-Privat de Champclos  
Saint-Sauveur de Cruzières . Saint-Victor de Malcap . Tharoux

[www.ceze-cevennes.fr](http://www.ceze-cevennes.fr)



Communauté de communes  
**CÈZE-CÉVENNES**  
*Ensemble pour être unique*

# La structure



23 communes  
Nombre d'habitants : 19 164  
Superficie : 318,8 Km<sup>2</sup>  
Densité : 60,1 hab./Km<sup>2</sup>

Allègre les Fumades  
Barjac  
Bessèges  
Bordezac  
Courry  
Gagnières  
Meyrannes  
Molières sur Cèze  
Méjannes le Clap  
Navacelles  
Peyremale  
Potelières  
Rivières  
Robiac-Rochessadoule  
Rochegude  
Saint-Ambroix  
Saint-Bès  
Saint-Denis  
Saint-Jean de Maruéjols  
Saint-Privat de Champclos  
Saint-Sauveur de Cruzières  
Saint-Victor de Malcap  
Tharoux

Nb d'élus par commune

## Les élus communautaires

### Le président

- **Olivier Martin**, maire de Gagnières.

### Les vice-présidents

- **Jean-Pierre de Faria**, maire de Saint-Ambroix, en charge du développement économique et des partenariats institutionnels.
- **Bernard Portalès**, maire de Bessèges, en charge de la collecte, traitement des déchets et ordures ménagères.
- **Jean-Christophe Payan**, conseiller sur la commune de Saint-Sauveur de Cruzières, en charge du développement durable, de l'environnement et de l'agriculture.
- **Jérôme Bassier**, maire de Méjannes le Clap, en charge du tourisme, du patrimoine, de l'économie de proximité et de la communication.
- **Cyril Gilles**, conseiller sur la commune de Barjac, en charge des finances
- **Georges Vercoutère**, conseiller sur la commune de Molières sur Cèze, en charge de la mobilité et de la politique de l'habitat.
- **Sylvette Molières**, maire de Saint-Denis, en charge de la culture et de l'école de musique.
- **Geneviève Coste**, maire d'Allègre les Fumades, en charge de l'optimisation des marchés publics des déchets et des recettes, de la TEOM incitative et de la redevance spéciale.

### Elue déléguée

- **Olga Bofill**, conseillère sur la commune de Barjac, en charge de l'enfance et de la jeunesse.

### Les élus

Édouard Chaulet - Jacques Molle - Marie Hélène Malbos - Christine Roux - Claude Vigouroux - Marie Carre - Jean Bernard - Yolande Lasia - Wladimir Bernard - Florence Bouis - Dominique Agniel - Bruno Cléménçon - Guy Silhol - Jean Paul André - Jean Marie Itier - Henri Chalvidan - Patrick Dumas - Frédérique Cazalet - Paul Percetti - Christelle Roussel - Bernard Bonnefoy - Daniel Piolet - Jean Pierre Charpentier - Thierry Daublon - Jean Marie Coste - Jean François Flandin - Micheline Wierpant - Denis Guillaume.

Thierry Laurent a succédé à Didier Cayron en octobre 2024.



Conseil communautaire du 19.12.2024

Retrouvez les compétences et le projet de territoire sur le site de la communauté de communes [www.ceze-cevennes.fr](http://www.ceze-cevennes.fr)

# Communication

## Une identité visuelle renouvelée

Depuis 2024 la communauté de communes a un nouveau logo. La singularité et l'unité de notre communauté de communes résident dans notre manière unique de conjuguer nos talents, nos terroirs et nos territoires diversifiés. Pour refléter cette harmonie, nous avons changé notre identité visuelle. Plus claire et évidente, elle s'exprime à travers notre nouvelle signature : « Ensemble pour être unique ».

Comme nulle part ailleurs, c'est un élan qui enlace Cèze et Cévennes, unies par le soleil, les rivières, la terre et les forêts. Sous un trait simple, fin, rond et dynamique, notre nouveau logo capture les couleurs et l'énergie de notre territoire intercommunal. Ce nouveau logo se décline petit à petit sur l'ensemble des supports de la collectivité ■

Installation de la nouvelle signalétique



# Qualité de vie au travail

## Journée de cohésion intercommunale



Journée de cohésion à Foussignargues

Les agents intercommunaux et communaux se sont retrouvés à l'espace Jacques Frizon de Foussignargues pour une journée de cohésion placée sous le signe du partage et de la convivialité, autour de missions communes au service d'un même territoire. Les communes de Bessèges, Saint-Denis et Molières-sur-Cèze étaient représentées.

Dès le matin, une ambiance chaleureuse s'est installée autour d'un circuit pédagogique, rythmé par huit ateliers thématiques : gestion des déchets, mobilité, développement durable, agritourisme, relais emploi... Répartis par équipes, les participants ont relevé divers défis, comme une course de vélo lent, une dégustation à l'aveugle de produits locaux ou encore la découverte de lieux emblématiques du territoire. Ces activités ont permis à chacun de mettre en valeur ses compétences tout en partageant un moment ludique et fédérateur.

L'après-midi a été animée par des intervenants locaux, avec au programme, démonstrations des gestes qui sauvent et simulation d'un incendie par les pompiers de Bessèges et Saint-Ambroix, atelier de survie, vélo smoothie, séance de yoga, sensibilisation aux dangers des stupéfiants et de la cybercriminalité par la brigade de gendarmerie de Saint-Ambroix.

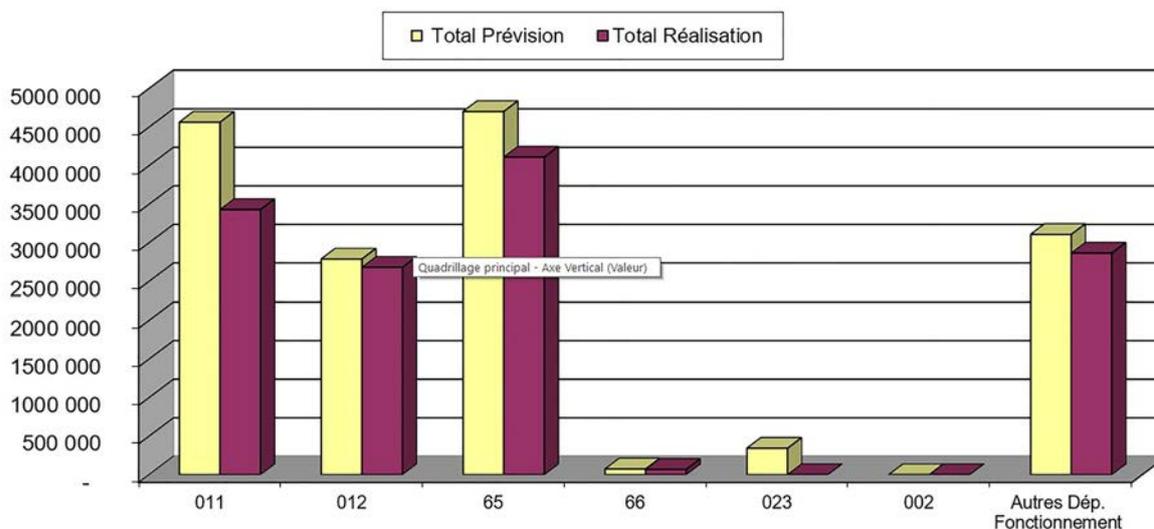
La journée s'est clôturée par un temps de reconnaissance, au cours duquel le président Olivier Martin a chaleureusement remercié l'ensemble des participants pour leur engagement et leur enthousiasme.

Cette journée de cohésion a été un franc succès, laissant à chacun des souvenirs marquants et un fort sentiment d'appartenance ■

# Budget 2024

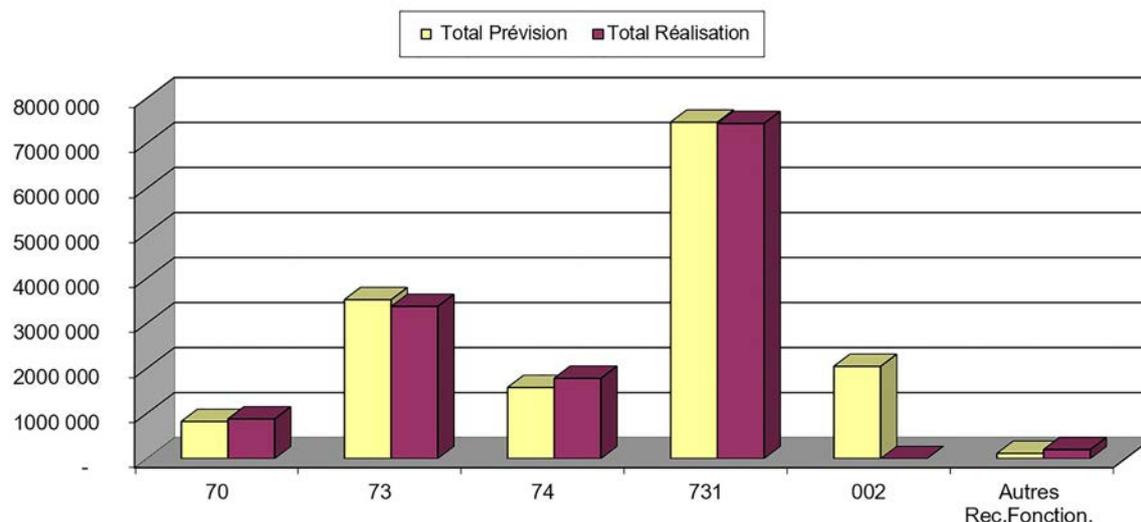
## Dépenses Fonctionnement

Dépenses Fonctionnement		Total Prévision	Réalisé	Total Réalisation
011	Charges à Caractère Général	4 562 243	3 429 663	3 429 663
012	Charges de Personnel	2 788 385	2 680 342	2 680 342
65	Autres Charges Gestion Courante	4 701 169	4 110 653	4 110 653
66	Rbt Intérêt de la Dette	72 979	67 508	67 508
023	Virement à la section d'inv.	341 854	-	-
002	Déficit Reporté	-	-	-
Autres Dép. Fonctionnement		3 107 535	2 865 081	2 865 081
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>		<b>15 574 164</b>	<b>13 153 247</b>	<b>13 153 247</b>



## Recettes de Fonctionnement

Recettes de Fonctionnement		Total Prévision	Réalisé	Total Réalisation
70	Produit des Services des Dom.	823 750	880 734	880 734
73	Impôts et taxes	3 530 921	3 380 773	3 380 773
74	Dotations et Participations	1 579 674	1 784 085	1 784 085
731	Fiscalité locale	7 473 601	7 443 699	7 443 699
002	Excédent Reporté	2 048 963	-	-
Autres Rec.Fonction.		117 255	200 358	200 358
<b>Total Recettes de Fonctionnement</b>		<b>15 574 164</b>	<b>13 689 650</b>	<b>13 689 650</b>



## Dépenses d'investissement

Opérations Financières		Total Prévision	Réalisé	Total Réalisation
13	Rbt. de Subventions	-	-	-
16	Rbt. Emprunts (Capital)	270 000	265 588	265 588
001	Résultat reporté	886 486	-	-
Autres Op. Financières		414 956	5 000	5 000
<b>Total Opérations Financières</b>		<b>1 571 442</b>	<b>270 588</b>	<b>270 588</b>
Opérations d'équipement				-
20	Immo. Incorporelles	64 760	3 185	3 185
204	Subventions d'équipement	8 646	-	-
21	Immo Corporelles	166 527	120 661	120 661
23	Travaux en Cours	2 901 620	557 526	557 526
Opérations d'équipement		-	-	-
<b>Total Equipement</b>		<b>3 141 553</b>	<b>681 372</b>	<b>681 372</b>
<b>Total Dépenses d'Investissement</b>		<b>4 712 995</b>	<b>951 960</b>	<b>951 960</b>

### Les principaux investissements réalisés en 2024

- ▶ Les amortissements des subventions reçues
- ▶ Le matériel informatique et autre, le mobilier, des équipements pour les services
- ▶ Les aménagements pour les bâtiments (relais-emploi de Bessèges, local technique de Potelière, étude du siège de la communauté de communes)
- ▶ Les travaux sur les crèches et études pour Meyrannes et Méjannes le Clap
- ▶ Les travaux sur la voie verte et sur les pistes DFCI
- ▶ Les investissements pour le service des déchets : achats de bacs, colonnes, composteurs, travaux sur le CET et alvéole 3
- ▶ L'achat d'un véhicule pour les services techniques

## Recettes d'investissement

Opérations Financières		Total Prévision	Réalisé	Total Réalisation
10	Dotations	1 084 796	776 053	776 053
021	Virement Section de Fonct.	341 854	-	-
001	Résultat reporté	-	-	-
Autres Op. Financières		496 102	181 702	181 702
<b>Total Opérations Financières</b>		<b>1 922 752</b>	<b>957 755</b>	<b>957 755</b>
Opérations d'Equipement				
13	Subvention d'investissement	2 017 653	295 655	295 655
16	Emprunt	772 590	200 000	200 000
Opérations d'équipement		-	-	-
Total Equipement		2 790 243	495 655	495 655
<b>Total Recettes d'Investissement</b>		<b>4 712 995</b>	<b>1 453 410</b>	<b>1 453 410</b>

### Les recettes d'investissement pour l'année 2024

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 453 409,76 €. Elles comprennent d'une part, les recettes réelles : les subventions d'investissement reçues pour 295 654,92 € (chapitre 13), du FCTVA et résultat 2023 affecté à l'investissement (1068) pour 776 053,49 € et un emprunt de 200 000 € soit un total de 1 272 208,41 €.

Elle comprennent d'autre part, les recettes d'ordre de transfert entre section qui représentent des écritures comptables pour les amortissements de biens pour un montant de 181 201,35 €.

## RÉSULTAT COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 BUDGET PRINCIPAL

	Résultat de clôture au 31/12/2023	Recettes 2024	Dépenses 2024	résultats exercice	Résultat sans RAR	RAR au 31/12/2024 en dépenses	RAR au 31/12/2024 en recettes	Résultat au 31/12/2024 avec RAR
Section de Fonctionnement	2 048 963,44	13 689 649,34	13 153 247,39	536 401,95	2 585 365,39	0,00	0,00	2 585 365,39
Section d'Investissement	-886 485,96	1 453 409,76	951 960,08	501 449,68	-385 036,28	137 312,00	618 717,00	96 368,72
TOTAUX	1 162 477,48	15 143 059,10	14 105 207,47	1 037 851,63	2 200 329,11	137 312,00	618 717,00	2 681 734,11

# Ressources humaines

## Protection sociale complémentaire - Prévoyance



Information du personnel communal et communautaire

L'assurance prévoyance permet de se prémunir contre les conséquences financières des aléas de la vie. Elle compense une perte de salaire par le versement d'indemnités journalières en cas d'incapacité de travail, assure le maintien de ressources en cas d'invalidité par le versement d'une rente et peut prévoir le versement d'un capital aux bénéficiaires désignés en cas de décès.

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 et le décret n° 2022-581 rendent obligatoire, à compter du 1er janvier 2025, la participation des employeurs publics au financement de la protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance. Cette participation ne peut être inférieure à 7 euros par agent et par mois. L'article L.827-7 du Code général de la fonction publique confie désormais aux centres de gestion la mission de conclure, pour le compte des collectivités et de leurs établissements publics, des conventions de participation couvrant les risques santé et prévoyance.

Dans ce cadre, le Centre De Gestion du Gard (CDG30) a lancé en janvier 2024 un inventaire des risques auprès des collectivités afin d'engager une procédure de mise en concurrence. La communauté de communes lui a donné mandat pour y participer. Le 8 mars 2024, une procédure

mutualisée a été lancée. Elle a abouti à la souscription, par le CDG, d'une convention de participation pour le risque prévoyance auprès du groupement RELYENS SPS / MNT, pour une durée de six ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Une réunion d'information à destination des directions générales et des services RH s'est tenue le 13 septembre 2024 à Nîmes, en présence du CDG, de RELYENS et de la MNT. Le 16 septembre, le comité social territorial de la communauté de communes a émis un avis favorable à l'adhésion à cette convention. Le 24 septembre, le conseil communautaire a délibéré en ce sens. La convention d'adhésion a été signée le 2 octobre entre le Centre De Gestion et la communauté de communes.

Une réunion d'information à destination des agents de la communauté de communes et des communes membres a été organisée le 7 novembre 2024 avec RELYENS et la MNT. À la suite de cette rencontre, une vingtaine d'agents se sont déclarés favorables à une adhésion au contrat prévoyance à compter du 1er janvier 2025 ■

# Action culturelle

## Territoire Éducatif Rural



Signature du TER



Axe 2 du TER - Lien inter-dégrés primaire/collège via les classes orchestre



Axe 5 du TER - Formation des enseignants à l'IA pour l'aide à la conception des enseignements

Le 29 février 2024, le préfet du Gard, l'inspecteur académique, les principaux des collèges de Bessèges et de Saint-Ambroix, ainsi que le président de la communauté de communes De Cèze Cévennes ont signé la convention de Territoire Éducatif Rural (TER) De Cèze Cévennes pour une durée de trois ans.

Le TER constitue un réseau de coopération autour de l'École, considérée comme point d'ancrage territorial, au service d'un projet éducatif porteur d'ambition pour les élèves et leurs familles. En amont de cette signature, des groupes de travail composés de parents d'élèves, d'enseignants et d'acteurs locaux se sont réunis régulièrement.

À l'issue d'une phase de diagnostic, ils ont défini plusieurs axes de travail et un plan d'actions.

Le premier axe vise à favoriser le dialogue avec les familles et leur implication, à travers, par exemple, l'organisation de

«cafés des parents». Le deuxième s'attache à développer l'ambition scolaire, avec des actions comme des parcours de découverte des métiers. Le troisième a pour objectif de promouvoir la santé par le sport, notamment avec l'organisation d'un cross inter-établissements scolaires. Le quatrième prend en compte l'environnement et les besoins psycho-affectifs de l'enfant sur différents temps éducatifs, en proposant par exemple des formations des enseignants au «Kit empathie». Enfin, le cinquième consiste à expérimenter l'intelligence artificielle comme aide à la conception des enseignements, avec des formations spécifiques à destination des professeurs des écoles.

Ces mêmes groupes de travail seront à nouveau sollicités tout au long de la durée de la convention, afin d'assurer les phases de bilan et d'ajustement du plan d'actions ■

# Agritourisme

## Un guide pour mettre en lumière les producteurs du territoire



À la rencontre des agriculteurs

À la suite d'un diagnostic territorial mené fin 2022 par le CIVAM, qui recensait les agriculteurs accueillant du public sur leur exploitation, l'idée a émergé de créer un outil simple et pratique pour leur offrir davantage de visibilité. C'est ainsi qu'est né l'idée de créer un guide des producteurs locaux en vente directe.

Dès le lancement du projet, une quarantaine de producteurs ont répondu présents. L'accueil a été très positif, tant de leur part que de celle du public local, qui a salué un livret clair, facile à lire, où l'on trouve l'essentiel en un coup d'œil : calendrier de saisonnalité, marchés, points de vente classés par communes...

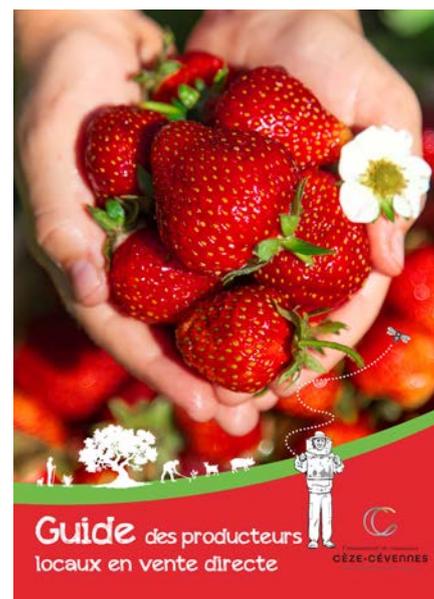
La participation des agriculteurs n'a toutefois pas été immédiate. Brigitte et Alexia en charge de l'agritourisme ont dû faire preuve de patience, relancer plusieurs fois, organiser des rencontres pour recueillir les

informations indispensables à la réalisation du document. Mais ces échanges ont donné lieu à de véritables moments de partage. Elles ont rencontré des producteurs passionnés, heureux de raconter leur histoire, souvent belle mais parfois difficile et toujours ancrée dans un fort attachement à leur territoire.

Pour la mise en œuvre du guide, un travail étroit a été mené avec le service communication : définition du format, élaboration de la charte graphique, rédaction des textes, sélection des visuels, choix des couleurs... Un support pensé dans les moindres détails pour valoriser nos agriculteurs locaux.

Le guide est aujourd'hui disponible à la fois en version papier et en version numérique. La version imprimée est diffusée par les producteurs eux-mêmes ainsi que dans les offices de tourisme De Cèze Cévennes, de Méjannes-le-Clap et dans de

nombreux commerces ou caves coopératives. La version numérique, quant à elle, est consultable sur le site internet et les réseaux sociaux de la communauté de communes ■



# Environnement

## Déploiement du compostage sur l'ensemble du territoire



Inauguration de la 1<sup>ère</sup> aire de compostage à Rivières

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi antigaspillage de 2020, le tri des biodéchets est devenu obligatoire pour tous, qu'il s'agisse des particuliers ou des professionnels. La communauté de communes a accompagné cette évolution en proposant des solutions concrètes et accessibles.

Pour les habitants disposant d'un jardin, un composteur individuel de 350 litres a été proposé au prix de 20 euros. À la fin de l'année, 312 foyers en étaient déjà équipés. Pour ceux ne disposant pas d'espace extérieur, le compostage collectif a représenté une alternative simple et pratique.

Le lundi 25 mars 2024, la première aire de compostage collectif du territoire intercommunal a été inaugurée à Rivières. Ce partenariat entre la communauté de communes et la commune de Rivières a marqué le début du déploiement des aires de compostage collectif à l'échelle du territoire. À terme, chaque commune doit être équipée de sa propre aire. Vingt-trois aires étaient en service à la fin 2024, dont une au sein du collègue Le Castellans à Bessèges.

Pour assurer leur bon fonctionnement, cinq agents de la communauté de communes ont été formés au rôle de référent de site. Par ailleurs, trois agents ont été formés en tant que guides composteurs, dont l'un a poursuivi sa montée en compétences jusqu'à devenir maître composteur.

Les apports ont été réguliers et de bonne qualité sur la majorité des sites. Les erreurs de tri y sont restées rares, témoignant de l'implication croissante des habitants.

Certaines communes ont déjà commencé à récolter les bénéfices de cette démarche. À Potelières et Rochegude, le compost mûr a été utilisé pour enrichir les plantations communales. Robiac, de son côté, prévoyait une distribution de compost à sa population ainsi qu'une utilisation locale pour ses espaces végétalisés.

Enfin, un guide du compostage individuel et collectif a été réalisé par le service communication. Ce document pédagogique, clair et accessible, a été diffusé en mairie, au siège de la communauté de communes et dans les offices de tourisme ■



Agent en charge du bon fonctionnement des aires de compostage

# Mobilité

## Voie verte : création d'un parcours pédagogique autour de l'environnement, de l'histoire et du patrimoine

La communauté de communes a finalisé en 2022 un tronçon de voie verte d'un peu plus de 2 km, qui relie la commune de Gagnières à celle de Saint-Paul le Jeune.

Premier maillon du projet d'itinéraires cyclables de la communauté de communes, cet itinéraire est relié à la Via Ardèche, qui permet de parcourir plus de 80 km à vélo, vers Ruoms, Vogüé et Aubenas. Située sur un site privilégié, au milieu de la forêt, la voie verte a été mise en valeur par un projet pédagogique associant le Parc National des Cévennes, l'association du M.I.A.O.U de Bessèges et le musée de la Mine de Gagnières.

Ce projet, nommé «L'échappée Belle», soutenu financièrement par la Région Occitanie, le département du Gard et la Parc National des Cévennes, a permis de proposer un jeu de piste autour des Cévennes. Des panneaux pédagogiques ont ainsi été implantés tout au long de la voie verte, ainsi que du mobilier de confort (bancs, tables, arceaux vélo...). Une oeuvre de l'artiste local Cris Kaiser offert par le centre social de la vallée de la Cèze de Bessèges est venue compléter le parcours.

Le M.I.A.O.U a réinterprété la nature et le patrimoine

cévenol avec ses œuvres de street art « Regards croisés sur les Cévennes », nées de la rencontre de la vision, naturaliste et scientifique, des agents du Parc National des Cévennes et de celle des artistes du M.I.A.O.U.

Enfin un compteur vélos/ piétons a été installé : pour 2024 ce sont 75 personnes par jour en moyenne qui ont emprunté la voie verte ■



Oeuvres de street art «Regards croisés»

# Habitat - Petites Villes de Demain (PVD)

## Vers la définition d'une politique intercommunale de l'habitat

Avec le déploiement du programme national Petites Villes de demain (PVD) la communauté de communes, aux côtés de ses communes lauréates Barjac et Saint-Ambroix, s'est engagée dans la mise en place des bases d'une politique intercommunale pour l'amélioration de l'habitat. Au travers de sa compétence «Politique du logement et du cadre de vie», la communauté de communes a lancé une étude pré-opérationnelle en 2024 afin d'investiguer en détail sur les dysfonctionnements du parc d'habitat privé sur les 23 communes de son territoire afin de disposer d'une vision d'ensemble.

Les conclusions de l'étude ont permis la mise en place de deux dispositifs opérationnels complémentaires comme bases d'une politique intercommunale pour l'amélioration de l'habitat :

- Une Opération Programmée

**d'Amélioration de l'Habitat de Renouveau Urbain (OPAHRU)** sur les centres anciens des communes de Saint-Ambroix, Barjac et Molières-sur-Cèze, avec la possibilité pour d'autres communes d'intégrer par la suite cette opération : mise en place d'un outil opérationnel d'accompagnement et de co-financement pour la réhabilitation des logements anciens privés à l'intention des propriétaires occupants et bailleurs.

- Un programme d'intérêt général **Pacte Territorial France Rénov' (PTFR')** à l'échelle des 23 communes de l'EPCI hors périmètre d'intervention de la future OPAH-RU : mise en place d'un accompagnement des ménages dans leur projet de rénovation et d'amélioration de l'habitat.

Avec la mise en œuvre de ces deux dispositifs complémentaires, la communauté de communes souhaite se doter d'un nouveau service public

local et sur mesures qui collent au plus près de ses spécificités territoriales et aux besoins de ses habitants.

L'opérationnalité de ces dispositifs passe par la contractualisation avec l'Etat et l'Anah, ouvrant droit à des aides financières. L'ouverture de ce service public devrait se faire progressivement entre la fin de l'année 2025 et le début 2026 ■



Réhabilitation de l'habitat à St-Ambroix

# Formation

## Formation des élus : deux thématiques au cœur des préoccupations

Le 15 octobre 2024, la communauté de communes a organisé une journée de formation à destination de ses élus, au siège de la collectivité. Cette session, animée par l'organisme IFI Formations & Conseil, portait sur deux enjeux prioritaires : la gestion de l'eau en contexte de changement climatique et la gestion des déchets. Deux ateliers thématiques ont ainsi été proposés.

Le premier, consacré à la gestion de l'eau (3h30), a réuni six élus : M. Vercoutere, M. Molle, Mme Roux, M. Pialet, M. André et M. Vigouroux. Le second, portant sur la gestion des déchets (3h30 également), a rassemblé huit participants : M. Vercoutere, M. Vigouroux, M. André, M. Roux, M. Gilles, M. Molle, M. Pialet et Mme Bofill.

Les retours des questionnaires de satisfaction font état d'un haut niveau de satisfaction. Le traitement des sujets a été jugé pertinent et clair, répondant pleinement aux attentes des élus. Plusieurs participants ont exprimé le souhait que ces ateliers puissent être prolongés sur une journée entière, notamment en raison de la complexité et de la densité des contenus abordés.

Les intervenants ont souligné l'implication du groupe et la qualité des échanges dans une ambiance studieuse et conviviale. À la suite de cette journée, le centre

de formation a recommandé l'organisation d'un approfondissement, notamment sur la thématique des déchets, afin de répondre à la demande des élus et de poursuivre la réflexion sur la valorisation des ressources et les bonnes pratiques territoriales.

Conformément à la délibération n° 56-2024 en date du 21 mai 2024, la communauté de communes avait inscrit au budget 2024 une enveloppe de 2 200 euros au titre de la formation obligatoire des élus. Le coût global de la session du 15 octobre s'élève à 2 199,60 euros. Cette dépense s'inscrit donc dans le cadre strict de la ligne budgétaire prévue à cet effet ■



Formation des élus à la gestion des déchets

## Formation collective en union

La démarche de formation en union vise à impliquer les collectivités employeurs dans la définition des besoins, afin de construire une offre pertinente, centrée sur les activités principales de leurs agents. En localisant les formations au plus près des territoires, cela réduit les déplacements des agents. Cette approche permet également de mieux gérer les départs en formation, en prenant en compte les contraintes de temps et de déplacement des agents. De plus, elle répond aux obligations de la Loi du 19 février 2007 sur la formation.

Un partenariat entre la communauté de communes et le CNFPT permet chaque année de programmer diverses thématiques, selon les besoins recensés pour l'ensemble des agents municipaux et communautaires. En 2024, 5 sessions se sont déroulées sur le territoire intercommunal : la mise à jour des connaissances en état-civil au siège de la communauté, la signalisation temporaire des chantiers de voirie à Barjac, sauveteur sécurité au travail initial à Bordezac, la maîtrise des droits à congés pour raison de santé à Gagnières et le recyclage sauveteur sécurité au travail à Allègre les Fumades. Au total 10 agents communautaires et 60 agents municipaux ont été formés sur 9 journées ■



Formation des agents à la MAJ de état-civil



Agents en Formation SST

# Développement durable

## Mise aux normes d'équipements de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI)

Suite à l'obtention de l'arrêté préfectoral instaurant les servitudes DFCI sur les communes de Rochebude et Rivières, la communauté de communes a pu procéder à la mise aux normes de 4 pistes et 2 citernes existantes. Une aire d'impasse munie d'un point d'eau normalisé a également été créée au bout d'une piste en cul de sac. Il s'agit de la première du Département.

La piste D2 à Rochebude permet d'accéder au massif forestier depuis les routes départementales RD16 et RD979, assurant une intervention rapide et sécurisée du SDIS. Le point d'eau situé en crête présentait des fuites, il a été remplacé. La piste D1, qui se termine en cul de sac, est équipée d'une aire débroussaillée de 2.000m<sup>2</sup> et d'un point d'eau de 30m<sup>3</sup> pour la mise en sécurité des pompiers. Elle est reliée au village par un chemin communal remis en état par la municipalité, créant ainsi une solution d'évacuation de la population en cas de crue de la Cèze ou d'incendie dans le village.

Sur Rivières, les pistes D4 et D7 parcourent la forêt communale, permettant d'éteindre un feu de forêt naissant. Elles sont accessibles depuis le village, ou la RD187. La citerne de 30m<sup>3</sup> à la jonction des pistes D5 et D7 a également été remise aux normes.

Ce chantier a permis de rendre opérationnelles pour le SDIS 13 km de pistes DFCI et d'ajouter 90m<sup>3</sup> de réserve incendie dans les massifs forestiers.

D'un montant de 250.000 €HT, il a été financé par l'Europe (126k€), l'Etat (37k€) et le Département du Gard (37k€). La part d'autofinancement restante (50k€) est répartie entre les communes bénéficiaires des équipements ■



Mise aux normes de pistes DFCI

# Développement économique

## Forum économique

En octobre 2024, un Forum de l'économie s'est tenu à Saint-Ambroix, organisé par la communauté de communes en collaboration avec Gard Entreprises, autour de la thématique de la transmission, de la cession et de la reprise d'entreprise.

Compétente en matière de développement économique, la communauté de communes, aux côtés de ses communes labellisées Petites Villes de Demain (Barjac et Saint-Ambroix), s'est emparée des enjeux et des préconisations formulés dans les études sur l'appareil commercial des centres-villes, confiées à la CCI du Gard.

Il apparaît un enjeu fort d'anticipation en matière de transmission, cession et reprise d'activités dans les années à venir, en raison notamment de l'âge des commerçants sur le territoire : environ 40 % d'entre eux ont plus de 55 ans. L'organisation de cet événement pilote traduit la volonté de la communauté de communes de s'emparer de sujets stratégiques majeurs, tels que la dynamique économique locale.

Les réseaux d'entreprises, les chambres consulaires, ainsi que des experts dans leurs domaines respectifs (avocats,

notaires...) étaient présents pour accompagner les chefs d'entreprise, commerçants et artisans, aux côtés du sous-préfet de l'arrondissement d'Alès, du président Olivier Martin et de Jean-Pierre De Faria, vice-président à l'économie ■



Forum économique à St-Ambroix

# Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

## Révision du SCoT du Pays des Cévennes : une implication forte De Cèze Cévennes



Le SCoT du Pays des Cévennes, approuvé en 2013, est en cours de révision depuis 2022. Une fois approuvé, le SCoT sera opposable aux documents d'urbanisme communaux. Conscient des enjeux, le président De Cèze Cévennes, Olivier Martin, a souhaité une réelle participation des services de la communauté de communes dans le suivi institutionnel de la révision du SCoT porté à l'échelle du Pays. Il s'agit de s'assurer de faire valoir les attentes des élus du territoire dans les orientations stratégiques qui seront demain déclinées dans le SCoT révisé. Trois réunions délocalisées sur notre territoire ont permis aux maires d'exprimer leur vision, formalisée dans un document intitulé «Une vision de De Cèze Cévennes», véritable feuille de route pour la révision du SCoT.

Au niveau de la communauté de communes, les élus ont également validé la mise en place d'une plateforme numérique d'échanges afin de pouvoir interagir aisément sur les avancées du SCoT. Ces moments de discussion, libres de participation à destination des maires, ont permis de souligner des thématiques particulières qui par la suite ont été intégrées au SCoT : les industries à forte valeur ajoutée présentes sur le territoire, l'impact nouveau et positif du développement du télétravail sur le territoire, etc. Le travail sur le rapport triennal de l'artificialisation des sols (ZAN) a également enrichi les échanges, à travers des interventions spécialisées et des réunions ciblées avec les maires.

Au niveau du Pays Cévennes, la première phase de révision (Diagnostic) s'est achevée en mai 2024, lors d'un séminaire à Alès. Le document «Portrait de territoire» a été validé en juin, lançant la deuxième phase (PAS). Des ateliers ont ensuite été organisés à l'automne par le Pays Cévennes, dont un à Saint-Sauveur-de-Cruzières, pour imaginer les ambitions du SCoT à 20 ans. En parallèle, des entretiens individuels avec les maires ont permis de recenser les projets d'aménagement et les friches, aboutissant à une

étude de requalification portée par l'Agence d'Urbanisme. Sur le territoire De Cèze Cévennes, l'ensemble des échanges et rencontres menés en 2024 a permis de dégager, une vision claire de l'implication de notre territoire. En effet, une organisation territoriale à l'échelle du SCoT se dessine, fondée sur une complémentarité entre la ville-centre et les secteurs périphériques. Il s'agit notamment d'acter une centralité incarnée par la ville d'Alès, qui propose des services structurants en matière d'enseignement, de santé, de commerce ou encore d'industrie. Cette centralité n'aura de sens qu'avec la volonté d'organiser la cohésion avec les secteurs périphériques du reste du Pays Cévennes autour de plusieurs axes : mobilité, commerces et services de proximité, agriculture, industries particulières, valorisation des paysages, etc.

Dans cette logique, des «pôles villes» seront identifiés pour jouer un rôle majeur en matière de santé, de services, d'enseignement secondaire ou encore de commerce. Des pôles de proximité spécifiques seront également définis. Pour le territoire De Cèze Cévennes, une proposition particulière a été faite : identifier non pas une, mais trois villes relais complémentaires (Saint-Ambroix, Bessèges et Barjac) afin de structurer de manière cohérente les services essentiels de demain. À ces villes s'ajouteraient des pôles de proximité aux compétences spécifiques, comme Allègre-les-Fumades pour le thermalisme, Méjannes le Clap et Saint-Privat de Champclos pour le tourisme par exemple. Ces propositions sont actuellement en cours de validation et des compléments restent en discussion ■

### Des idées Fortes à faire inscrire dans le SCoT

- ◆ Entretien ou réhabiliter le bâti existant.
- ◆ Restaurer les entrées de villes et villages, améliorer les réseaux de dessertes.
- ◆ Protéger et valoriser les espaces naturels, agricoles et forestiers pour maintenir l'attractivité et l'activité du territoire.
- ◆ Favoriser les économies, le partage, voire le stockage de l'eau, afin de pérenniser les activités urbaines, touristiques et agricoles.
- ◆ Structurer les déplacements et la mobilité pour faciliter les échanges à l'échelle du territoire.

# Retour en images 2024



Rencontre préfet & sous-préfet, gestion des incendies - Bordezac juillet 2024



Rencontre préfet & sous-préfet, PVD rénovation urbaine - St-Ambroix juillet 2024



Biblio'Atelier



Partenariat avec EHPAD de St-Ambroix pour rallye de l'environnement



Rallye de l'environnement - St-Denis



Étoile de Bessèges étape De Cèze Cévennes



Marche pour la vue, St-Denis



Opération savoir rouler à vélo dans les écoles



Présentation du projet de MSP de St-Ambroix



L'équipe d'organisation du Festival du livre



Atelier élus autour du ZAN



Mois du doc en bibliothèque



Matinée économique - juillet 2024



Journée de l'emploi - Oct. 2024



Festival du livre, lâcher de livres collègue A. Coussens



Festival du livre, remise de prix du concours des bibliothèques



Inauguration local technique de Potelières



Convention de partenariat avec POLINNO - Joyeuse (07)



Réunion avec le sous-préfet et la gendarmerie pour aider les élus à l'annonce d'un décès



Marché des producteurs, grotte de la Colalière - Courry



Réflexions des élus autour de la charte Forestière



120 route d'Uzès prolongée  
30500 Saint-Ambroix  
04 66 83 77 87

-

[info@ceze-cevennes.fr](mailto:info@ceze-cevennes.fr)  
[www.ceze-cevennes.fr](http://www.ceze-cevennes.fr)

